

Province de Québec
MRC de l'Islet
Municipalité de Sainte-Perpétue

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de Sainte-Perpétue tenue le 7 avril 2025 à 19h00 au Complexe Municipal.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Lise Anctil
Siège #2 - Nancy Lamarre
Siège #3 - Gilles Chouinard
Siège #4 - Marylou Mercier
Siège #5 - Guylaine Cloutier
Siège #6 - Guy Joncas

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Claude Daigle. Madame Diane Gagnon, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

DÉCLARATION DE LA DISPENSE DE LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR EST DONNÉE.

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance de l'ordre du jour. Une copie de celui-ci est distribuée dans l'assemblée.

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marylou Mercier
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉ

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2025
- 4 - AFFAIRES COURANTES
 - 4.1 - LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER - Réception définitive des ouvrages
 - 4.2 - RAYMOND CHABOT GRANT THORTHON / Audit pour la reddition de comptes de la TECQ 2019-2023
 - 4.3 - RE-LAIT Montmagny-L'Islet / Demande de soutien financier
 - 4.4 - ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE / Demande de commandite GALA MERITAS 2025
 - 4.5 - CLUB LIONS DE STE-PERPÉTUE / Demande de commandite Suçons-dons
 - 4.6 - RELAIS POUR LA VIE - Demande de commandite

78-04
2025

- 4.7 - COMITÉ DES RÉSIDENTS DU CHSLD de Ste-Perpétue /
Demande de dons
- 4.8 - FONDATION HÔPITAL DE NOTRE DAME DE FATIMA /
Campagne annuelle 2025
- 4.9 - DEMANDE DE RETRAIT DE SERVICES DE MATIÈRES
RÉSIDUELLES - Matricule # 5308 26 1463
- 4.10 - DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX SERVICE D'AQUEDUC
- D'ÉGOUT / Matricule # 4715 34 6385
- 4.11 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ- TIRE DE
CHEVAUX
- 4.12 - SOUMISSION DE RÉGIS CLOUTIER, Peintre / Travaux de
peinture à l'entrée du local 100
- 4.13 - JALBERT TECH / Contrat pour l'entretien des lumière de rues
- 4.14 - SOUMISSION de PJB INDUSTRIES - Remplacement
d'équipements pour la niveleuse
- 4.15 - SOUMISSION de EDDYNET - Remplacement d'un ensemble de
brosses pour le balai de rue
- 4.16 - CAMPOR ENVIRONNEMENT - Débouchage de conduites
d'égout gelées sur la route 204
- 4.17 - RÉOLUTION - APPUI en lien avec l'absence d'ajustement
financier de certains programmes destinés aux municipalités en
raison de la situation économique actuelle
- 4.18 - RÉOLUTION - APPUI EN LIEN AVEC LES ENJEUX LIÉS AUX
CAMPS DE JOUR
- 4.19 - RÉOLUTION - APPUI EN LIEN AVEC L'ABOLITION DU
PROGRAMME RÉNORÉGION
- 4.20 - ENGAGEMENT de la municipalité de Sainte-Perpétue dans la
démarche de réflexion sur les ressources humaines dans les
municipalités du sud de la MRC de L'Islet en lien avec le G7
- 4.21 - Ajustement salarial - Employé # 02-0012
- 5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS
 - 5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil
 - 5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre
 - 5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard
 - 5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier
 - 5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier
 - 5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas
 - 5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - VARIA
 - 7.1 - Débat sur le mot de la conseillère dans le babillard
 - 7.2 - Intervention de la conseillère Marylou Mercier
- 8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE
 - 8.1 - Acceptation des comptes
 - 8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars
2025
- 9 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 3 mars 2025**

L'adoption du procès-verbal de la séance du 3 mars 2025 est reportée à la
séance du 5 mai 2025.

4 - AFFAIRES COURANTES

79-04
2025

4.1 - LES ENTREPRISES GILBERT CLOUTIER - Réception définitive des ouvrages

ATTENDU QUE Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc. ont réalisés des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout et ce, dans l'Avenue de l'Aqueduc en 2024 et que toutes les déficiences relevées antérieurement ont été corrigées par l'entrepreneur;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Ancil
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACQUITTER à l'entrepreneur 'Les Entreprises Gilbert Cloutier Inc.' le décompte progressif No 3 représentant la libération de la retenue de 10% et ce, au montant de 70 756.23 \$ (taxes incluses) pour la réalisation des travaux de réfection de conduites d'aqueduc et d'égout dans l'Avenue de l'Aqueduc.

ADOPTÉ

80-04
2025

4.2 - RAYMOND CHABOT GRANT THORTHON / Audit pour la reddition de comptes de la TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023, un rapport d'audit portant sur les coûts des travaux réalisés pour le seuil minimal d'immobilisations a été produit par la firme "Raymond, Chabot, Grand, Thorton" en conformité avec la norme NCA 805;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Chouinard
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACQUITTER à la firme de comptable 'Raymond Chabot Grant Thornton' la facture No 2967051 et ce, pour la préparation de l'audit dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 au montant de 2 100 \$ (taxes applicables).

ADOPTÉ

81-04
2025

4.3 - RE-LAIT Montmagny-L'Islet / Demande de soutien financier

CONSIDÉRANT QUE "Re-Lait Montmagny L'Islet" sollicite la municipalité pour un soutien financier afin d'assurer le fonctionnement continu de l'organisme et ce, dans le but de promouvoir les bienfaits de l'allaitement et offrir un soutien essentiel aux familles confrontées à diverses problématiques liés à l'allaitement;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Cloutier
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER une aide financière à l'organisme "Re-lait de Montmagny L'Islet" et ce, au montant de 125.00 \$ afin qu'il soutienne les nouvelles mamans.

ADOPTÉ

82-04
2025

4.4 - ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE / Demande de commandite GALA MERITAS 2025

CONSIDÉRANT QUE l'École Secondaire de la Rencontre désire souligner les efforts soutenus, l'implication et la réussite de ses élèves lors d'un Gala

Méritas qui aura lieu le 13 juin prochain à 18h30 à la salle municipale de la Ville de St-Pamphile;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Joncas
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité apporte son soutien financier à l'École Secondaire de la Rencontre au montant de **150.00 \$**;

QUE le maire, M. Claude Daigle ou son substitut soit mandaté à remettre le prix dans le cadre de "Personnalité artistique - 2e cycle" lors de l'évènement.

ADOPTÉ

**83-04
2025**

4.5 - CLUB LIONS DE STE-PERPÉTUE / Demande de commandite Suçons-dons

ATTENDU QUE les membres du Club Lions de Ste-Perpétue organise, comme les années antérieures, une activité de financement intitulée "Suçons dons" qui se tiendra le 10 mai prochain devant le complexe municipal;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marylou Mercier
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER au Club Lions de Ste-Perpétue une commandite au montant de **150.00 \$** et ce, pour la tenue de l'activité de financement.

ADOPTÉ

**84-04
2025**

4.6 - RELAIS POUR LA VIE - Demande de commandite

CONSIDÉRANT QUE pour leur 15e édition, le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer sollicite la municipalité pour une commandite lors de l'activité ayant lieu le 7 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Cloutier
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE SOUTENIR « Le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer » en contribuant financièrement au montant de **200.00 \$**

ADOPTÉ

**85-04
2025**

4.7 - COMITÉ DES RÉSIDENTS DU CHSLD de Ste-Perpétue / Demande de dons

CONSIDÉRANT QUE le Comité des résidents du CHSLD de Ste-Perpétue désire aménager une bibliothèque dans le "Salon des familles" dédié aux familles qui assistent et accompagnent un proche en fin de vie;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Anctil
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER au Comité des résidents du CHSLD de Ste-Perpétue, un don de **150.00 \$** afin d'offrir un moment de détente aux occupants par l'ajout d'une bibliothèque.

ADOPTÉ

**86-04
2025**

**4.8 - FONDATION HÔPITAL DE NOTRE DAME DE FATIMA / Campagne
annuelle 2025**

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima organise leur campagne des membres annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Lamarre
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Ste-Perpétue devienne membre corporatif pour la Fondation Hôpital de Notre-Dame-de-Fatima et ce, au montant de **75.00 \$**

ADOPTÉ

**87-04
2025**

**4.9 - DEMANDE DE RETRAIT DE SERVICES DE MATIÈRES
RÉSIDUELLES - Matricule # 5308 26 1463**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du matricule 5308 26 1463 demande de retirer les services de matières résiduelles sur son compte de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gilles Chouinard
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le retrait des services de matières résiduelles sur le compte de taxes annuel du matricule 5308 26 1463 considérant qu'il n'y a qu'un garage sur ledit terrain et qu'il n'est plus en fonction et ce, au montant de 229.99 \$

ADOPTÉ

**88-04
2025**

**4.10 - DEMANDE DE RACCORDEMENT AUX SERVICE D'AQUEDUC -
D'ÉGOUT / Matricule # 4715 34 6385**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du matricule 4715 34 6385 demandent d'être desservis par les services d'aqueduc et d'égout;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marylou Mercier
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande de raccordement des services d'aqueduc et d'égout du matricule 4715 34 6385;

DE PARTAGER les coûts des travaux à 50%;

DE MANDATER l'inspecteur municipal a demandé des soumissions pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉ

**89-04
2025**

**4.11 - DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE ACTIVITÉ- TIRE DE
CHEVAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Club de Tire de Chevaux de la Plaine de Bellechasse désire organiser une compétition de tire de chevaux dans la municipalité qui aura lieu le 31 mai prochain;

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Anctil
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le Club de tire de chevaux de la Plaine de Bellechasse à organiser une compétition de tire de chevaux et ce, conditionnel à:

- Se trouver des commanditaires pour l'évènement afin de pourvoir aux dépenses reliées à l'activité;
- Publier l'activité sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉ

**90-04
2025**

4.12 - SOUMISSION DE RÉGIS CLOUTIER, Peintre / Travaux de peinture à l'entrée du local 100

CONSIDÉRANT QUE des travaux de peinture sont requis à l'entrée du local 100 et qu'une soumission a été demandée à un peintre;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Joncas
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission du peintre "Régis Cloutier" pour des travaux de peinture à l'entrée du local 100 et ce, au montant de 600.00 \$ (taxes applicables) comprenant une couche de fonds et deux couches de peinture.

ADOPTÉ

**91-04
2025**

4.13 - JALBERT TECH / Contrat pour l'entretien des lumière de rues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait appel à plusieurs électriciens pour l'entretien des lumières de rues;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Lamarre
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien des lumières de rues à l'entreprise "Jalbert Tech" et ce, au tarif de 104.00 \$ de l'heure considérant que ceux-ci ont l'équipement sécuritaire pour l'exécution des travaux.

ADOPTÉ

**92-04
2025**

4.14 - SOUMISSION de PJB INDUSTRIES - Remplacement d'équipements pour la niveleuse

CONSIDÉRANT QUE les peignes pour la niveleuse sont désuets et que ceux-ci doivent être remplacés;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Anctil
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de « PJB Industries » pour le remplacement de

deux peignes de dimension 15 mm par 4 pieds pour la niveleuse, et ce au montant de **700.00 \$** (taxes applicables).

ADOPTÉ

**93-04
2025**

4.15 - SOUMISSION de EDDYNET - Remplacement d'un ensemble de brosses pour le balai de rue

CONSIDÉRANT QUE les brosses du balai de rue a atteint sa durée de vie et que celles-ci doivent être remplacées;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nancy Lamarre
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise « EDDYNET INC » pour le remplacement d'un ensemble de brosse poly / acier 32 pouces par 7 pieds destiné au balai de rue et ce, au montant de 1 258.60 \$ (taxes applicables).

ADOPTÉ

**94-04
2025**

4.16 - CAMPOR ENVIRONNEMENT - Débouchage de conduites d'égout gelées sur la route 204

CONSIDÉRANT QUE les employés ont essayé en vain de dégeler la conduite d'égout traversant la route 204 et que celle-ci requerrait de l'équipement plus performant;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Joncas
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

D'ACQUITTER la somme de 2 938.50 \$ (taxes applicables) à Campor Environnement pour le débouchage des conduites survenu le 20 février dernier.

ADOPTÉ

**95-04
2025**

4.17 - RÉOLUTION - APPUI en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières de municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marylou Mercier
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

DE DEMANDER au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution:

- Au Premier Ministre du Québec, Monsieur François Legault
- À la ministre des Affaires municipales, Madame Andrée Laforest
- Au député de Côte-du-Sud, Monsieur Mathieu Rivest

- Au Député de Montmagny - L'Islet - Kamouraska - Rivière-du-Loup,
Monsieur Bernard Généreux

DE TRANSMETTRE également une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui.

ADOPTÉ

96-04
2025

4.18 - RÉOLUTION - APPUI EN LIEN AVEC LES ENJEUX LIÉS AUX CAMPS DE JOUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour et que l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont de la difficulté à répondre aux besoins spécifiques et aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année et que les aides-animateurs et animateurs ne sont pas formés pour ces besoins particuliers;

CONSIDÉRANT QUE l'absence du soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT QUE la lettre de la FQM du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales est en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lise Ancil
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité de Sainte-Perpétue soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;
- Constituer, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

ADOPTÉ

97-04
2025

4.19 - RÉOLUTION - APPUI EN LIEN AVEC L'ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La municipalité de Sainte-Perpétue demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeurs à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE,

- IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Cloutier
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de Sainte-Perpétue demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation

- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- Mme Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Mme Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Mme Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Bernard Généreux, Député. Montmagny—L'Islet—Kamouraska—Rivière-du-Loup,
- M. Mathieu Rivest, Député de Côte-du-Sud
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉ

**98-04
2025**

4.20 - ENGAGEMENT de la municipalité de Sainte-Perpétue dans la démarche de réflexion sur les ressources humaines dans les municipalités du sud de la MRC de L'Islet en lien avec le G7

ATTENDU QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet font face à des enjeux liés à leurs ressources humaines, incluant le recrutement, la formation et d'autres défis associés;

ATTENDU QUE les municipalités du sud de la MRC de L'Islet reconnaissent que la réflexion commune sur les ressources humaines et les structures organisationnelles constitue une solution potentielle pour répondre à ces enjeux;

ATTENDU QUE les municipalités du sud ont exprimé leur intérêt et leur besoin de réfléchir sur leurs ressources humaines, leur organigramme, et d'explorer des pistes d'amélioration pour mieux répondre aux besoins collectifs;

ATTENDU QUE l'agence Mallette a soumis une offre de services conforme aux besoins identifiés par les municipalités et détaillant clairement son mandat et ses obligations;

ATTENDU QUE cette démarche peut être financée dans le cadre de l'Entente de vitalisation, volet projets concertés, qui rassemble toutes les municipalités du sud de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Perpétue a décidé de formaliser son engagement dans cette démarche commune et de permettre à ses ressources humaines d'y investir le temps nécessaire;

- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Joncas
- ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

a) D'engager la municipalité de Sainte-Perpétue à participer à la démarche de réflexion commune aux 7 municipalités du sud sur les ressources humaines.

b) De s'assurer de l'engagement de la municipalité de Sainte-Perpétue dans cette démarche en y consacrant l'énergie et le temps nécessaires à sa

réussite.

c) D'autoriser la direction générale à signer le contrat de services avec l'agence Mallette pour officialiser la participation de la municipalité à cette réflexion stratégique.

ADOPTÉ

**99-04
2025**

4.21 - Ajustement salarial - Employé # 02-0012

Il est proposé par la conseillère Nancy Lamarre et résolu à la majorité des conseillers présents

D'ACCORDER à l'employé 02-0012, Une augmentation salariale et ce, rétroactive au 30 mars 2025 au montant de 1.00 \$ / heure de plus sur son taux horaire.

La conseillère Lise Anctil est en désaccord avec la décision.

ADOPTÉ

5 - COMPTE-RENDU DES COMITÉS

5.1 - Point d'information - La conseillère Lise Anctil

- Aucune réunion

5.2 - Point d'information - La conseillère Nancy Lamarre

Réunion de la RIGDSL:

- Rencontre des vérificateurs comptables mentionnant que c'est le plus beau bilan depuis les dernières années
- Le camion a changé de lettrage.
- Ça prend une analyse des sols pour la continuité de la vente du garage.
- Déménagement des bureaux de la RIGDSL à St-Pamphile
- La nouvelle directrice est Madame Pascale Pelletier.
- Pour les déchets, il faudra s'adresser dorénavant au bureau à St-Pamphile.
- Pour le recyclage, on continue de s'adresser à la municipalité locale.

5.3 - Point d'information - Le conseiller Gilles Chouinard

- A oublié la pratique des pompiers

5.4 - Point d'information - La conseillère Marylou Mercier

- Désire laisser parler le conseiller Guy Joncas.

5.5 - Point d'information - La conseillère Guylaine Cloutier

Réunion du Transport Adapté:

- Il y a eu plusieurs candidatures pour le poste de "chauffeur". Par contre, les candidats rencontrés ont refusés l'emploi parce que le salaire était trop bas.
- L'organisme a affiché une offre d'emploi consistant à trouver une personne dans le domaine de la comptabilité en raison de 15 heures par semaine.

5.6 - Point d'information - Le conseiller Guy Joncas

LOISIRS:

- Une offre d'emploi a été publicisée sur les réseaux sociaux ainsi qu'un envoi postal pour l'engagement de jeunes étudiants pour les loisirs à l'été 2025.
- Une sélection des candidatures sera faite pour l'attribution des postes à combler.

5.7 - Point d'information - Le maire Claude Daigle

Réunion de l'Office du Tourisme. Reporté à cause de la mauvaise température.

Réunion des maires: Plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques.

Réunion de la sécurité publique: Présentation de nouveaux agents de la SQ

6 - CORRESPONDANCE

1. Santé mentale du Québec – Disposition d'un panneau publicitaire
2. Maire de Brampton – Campagne Défendons le Canada
3. Équipements WIL-BE – Offre d'une gratte niveleuse SMART SURFACE
4. Annik Chouinard – Demande de stage en comptabilité
5. Collège Ste-Anne - Remerciement pour le prix de fin d'année

6.1 - Bordereau des correspondances

Dépôt du bordereau de correspondances. Les documents de ce bordereau sont disponibles pour consultation par les membres du conseil au bureau municipal.

7 - VARIA

7.1 - Débat sur le mot de la conseillère dans le babillard

La conseillère Nancy Lamarre demande des explications à la conseillère Lise Anctil concernant le mot de la conseillère dans le babillard pour la formation d'un comité citoyen. La conseillère Lise Anctil mentionne qu'elle était au courant qu'un comité des citoyens avait été créé, ayant pris ces informations auprès de Mme Kamille Jean.

7.2 - Intervention de la conseillère Marylou Mercier

La conseillère Marylou Mercier mentionne que des méchancetés circulent présentement sur elle. Elle désire qu'à une prochaine rencontre de travail, le code d'éthique et de déontologie des élus soit revu. Elle demande par la même occasion le guide de confidentialité.

8 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

8.1 - Acceptation des comptes

DÉCLARATION DE DISPENSE DE LECTURE DES COMPTES EST DONNÉE

Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir eu pris connaissance des journaux déboursés et comptes fournisseurs et ce, 72 heures avant la séance du conseil.

Il est proposé par le conseiller Guy Joncas et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes suivants soient et sont acceptés et que nous avons les crédits nécessaires pour acquitter ces montants.

Journaux déboursés et JG	278 446,72\$
Comptes fournisseurs et JG	34 882,75\$

Classés en annexe

Diane Gagnon

Greffière-trésorière

Les factures ont été vérifiées par monsieur Claude Daigle et madame Diane Gagnon.

**101-04
2025**

8.2 - Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2025

Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses au 31 mars 2025 classé en annexe.

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période des questions débute à 19 : 56 heures.

**102-04
2025**

10 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Marylou Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 20 : 14 heures.

Je, Claude Daigle, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Claude Daigle
Maire

Diane Gagnon
Directrice gén. et greffière-trésorière